

🕒 04.07.2017, 00:01

Avis de tempête pour Olivier Arni

ABONNÉS



La gouvernance de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat mise en cause par les cantons de Neuchâtel et Vaud. CHRISTIAN GALLEY

PAR LUC-OLIVIER ERARD, NICOLAS WILLEMIN

NAVIGATION - Les élus communaux et les autorités cantonales cherchent des explications après nos révélations sur l'augmentation de salaire du directeur de la Navigation, six mois avant son départ.

L'augmentation de salaire accordée par le conseiller communal Olivier Arni à l'ex-directeur de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM), peu avant son licenciement, fait des vagues au Conseil général de Neuchâtel.

Interventions à droite

Le groupe Vert'libéraux/PDC annonçait hier par un communiqué de presse le dépôt d'une interpellation. Elle vise à déterminer si Olivier Arni a «outrepassé ses pouvoirs» dans le cadre de ses fonctions de président du conseil d'administration de la Société de navigation et de Cap Gourmand, sa filiale gérant la restauration sur les bateaux.

L'interpellation demande notamment d'éclairer le Conseil général sur ladite augmentation, de déterminer si Olivier Arni a bien pris seul la décision en cause, mais aussi, de manière générale, s'interroge sur la gouvernance de la LNM.

Un éclairage qui ne risque pas de venir immédiatement, le prochain Conseil général étant agendé pour début septembre.

D'ici là, le PLR aura lui aussi des questions. Une partie du groupe s'est réunie hier soir. Le conseiller général Christophe Schwarb est aux manettes. «Nous soutiendrons l'intervention des Vert'libéraux, cependant nous souhaitons aller plus loin sur certains aspects», explique-t-il.

Il s'agit d'aspects financiers soulevés par la lecture du rapport d'activité, d'après le communiqué publié dans la soirée par la section PLR de la ville de Neuchâtel: «La LNM serait en situation de surendettement si» une provision pour une caisse de pension «avait été évaluée selon les règles comptables en vigueur. Des mesures d'assainissement ont-elles été prises? Faut-il craindre une participation de la ville aux mesures d'assainissement, ou pire, la faillite de la société?» demandent les élus PLR.

Questionnement à gauche

Si les attaques les plus dures viennent de la droite, les alliés d'Olivier Arni ne restent pas de glace.

Des informations parvenues à la rédaction font état d'une réunion du groupe socialiste. Le chef du groupe au Conseil général, l'avocat et député Baptiste Hurni, dément catégoriquement la tenue de toute réunion formelle: «Si réunion il y a eu, je n'y étais pas». Il juge toutefois pertinent de «tirer au clair les faits indiqués dans l'article».

Pour lui, «La commission des finances doit s'en charger, car c'est elle qui bénéficie des pouvoirs d'investigation les plus étendus. Cependant, j'ignore si elle aura la capacité d'obtenir les informations de la part de la société» déclare-t-il, se référant à sa forme particulière de société anonyme en mains publiques.

Pour l'élu, «il est normal que la population obtienne des explications, dans le respect des procédures juridiques en cours» (le directeur licencié étant en conflit avec le Conseil d'administration).

Chez l'allié Vert, même interrogation. Pour Nicolas de Pury, «l'augmentation de salaire paraît conséquente, mais nous ne connaissons pas le salaire de départ! La commission des finances doit en effet pouvoir éclaircir les faits. Olivier Arni a passé beaucoup de temps à gérer cette situation, il a payé de sa personne. Le problème est politique».

Pour lui, l'audit ayant été suggéré par la Confédération, et dont les conclusions ont précipité la chute du directeur, «devrait être rendu public dans la mesure où des intérêts privés ne s'y opposent pas».

Vaud et Neuchâtel refusent les comptes

Les élus de la ville de Neuchâtel ne sont pas les seuls à avoir été surpris par l'augmentation de salaire. Déléguée par le canton de Vaud au conseil d'administration de la LNM depuis janvier, et adoubée par les actionnaires la semaine passée, l'ancienne préfète et actuelle députée PLR au Grand Conseil vaudois Pierrette Roulet-Grin indique: «Le canton de Vaud a refusé de donner décharge au Conseil d'administration pour les comptes 2016. Les problèmes de gouvernance de la société sont importants. La séparation entre le transport et la restauration, réalisée en 2008, était motivée par des questions relevant de règlements fédéraux qui n'ont plus cours, il faudra revoir cette structure qui ne se justifie plus».

Le canton de Neuchâtel, par la voix du chef de service des transports Olivier Baud, a lui aussi refusé de donner décharge aux administrateurs pour les comptes. Une information confirmée par le président du Conseil d'Etat neuchâtelois Laurent Favre.

Vaud et Neuchâtel n'étant pas, même ensemble, actionnaires majoritaires de la société, ce refus n'a pas été suivi d'effets immédiats.

Hier soir cependant, Laurent Favre a répondu à la rédaction: «Nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'issue de cette assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'Etat se penchera bientôt sur les suites à donner. Nous avons déjà exprimé par deux lettres en juin nos vives inquiétudes au président du Conseil d'administration, notamment en raison du surendettement de Cap Gourmand. Dans ce contexte, si le versement rétroactif d'une augmentation de salaire était confirmé, il serait vraiment problématique».

Pierrette Roulet-Grin indique qu'elle rencontrera cette semaine la cheffe de son département de tutelle, la conseillère d'Etat Nuria Gorrite, en charge des infrastructures, et actuelle présidente du Conseil d'Etat vaudois.

Quant au Conseil d'Etat neuchâtelois, il doit évoquer la question lors d'une prochaine séance.

Fribourg temporise

Vice-président du conseil d'administration de la Navigation, le Fribourgeois Pascal Aeby reste totalement fidèle à Olivier Arni: «Il s'est vraiment beaucoup engagé ces derniers temps sur le dossier de la Navigation, ne comptant pas ses heures.»

Celui qui est par ailleurs secrétaire général du Département fribourgeois des finances ne souhaite pas se prononcer sur l'augmentation de salaire de 2000 francs par mois octroyée par Cap Gourmand à son directeur. «A l'époque, je n'étais pas administrateur de Cap Gourmand, mais seulement de la Navigation. Je ne sais donc pas ce qui s'est passé. Je ne suis dans le conseil de Cap Gourmand que depuis ce printemps car, avec le départ de Jean-Jacques Wenger, Cap Gourmand n'avait plus qu'un seul administrateur, Olivier Arni.»

 1 commentaire